

La révision du SCOT avance !

La Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ont **engagé ensemble la révision de leur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** afin de répondre à l'agrandissement du territoire suite aux évolutions des périmètres intercommunaux.

Construit par les élus eux-mêmes, le SCoT est un document d'urbanisme qui définit, à grande échelle, les principes **d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années**. L'objectif est d'assurer le développement de ce dernier de façon cohérente et ambitieuse. Le SCoT doit, en particulier, permettre d'anticiper les besoins des habitants et des entreprises du territoire, et définir un équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces agricoles et naturels.

Le SCOT est composé de **4 documents** :

- **Le rapport de présentation**, qui intègre en particulier un diagnostic du territoire,
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, qui constitue le projet politique des élus du territoire et présente les orientations générales souhaitées pour les prochaines années,
- **Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**, qui est la partie réglementaire. Il va décliner les orientations politiques en dispositions concrètes, qui seront notamment à traduire dans les documents d'urbanisme des communes (PLU, Carte Communale).
- **Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)**, qui est la partie réglementaire dédiée spécifiquement à l'artisanat et aux commerces.

En 2019, le diagnostic et le PADD ont été travaillés avec les élus. Suite aux élections de 2020, une nouvelle équipe d'élus ayant pris ses fonctions au Syndicat Mixte en charge du SCOT, le PADD a été redébatu en février 2021 et les ateliers de travail sur le DOO ont commencé en mars 2021.

Nous vous invitons à venir découvrir les thématiques traitées et les orientations envisagées pour l'évolution de notre territoire au travers du livret sur le PADD disponible sur le site internet !

Les prochaines étapes

AVRIL - SEPTEMBRE 2021

Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

FIN 2021 - DÉBUT 2022

Finalisation et arrêt du projet de SCOT

FIN 2022 - DÉBUT 2023

Approbation du SCOT à la suite des procédures administratives (concertation, enquête publique, etc).

Vous tenir informés et participer à la révision du SCOT :

- **Des livrets d'explication** disponibles sur le **site internet** : <http://www.beaunecoteetsud.com/-La-revision-du-SCoT-471-.html>
- **Une exposition à venir**
- **Le dossier de consultation en libre accès**, mis à disposition à l'accueil de la Maison France Services, 3 rue Jean Moulin à Nuits-Saint-Georges.
- **Une adresse mail pour toutes demandes complémentaires** : scot@ccgevrey-nuits.com

La révision du SCOT bénéficie d'une aide de 39 724,57€ de fonds européens FEADER sur un coût total du projet de 262 428€.



La révision du SCOT avance !

La Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ont engagé ensemble la révision de leur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) afin de répondre à l'agrandissement du territoire suite aux évolutions des périmètres intercommunaux.

Construit par les élus eux-mêmes, le SCoT est un document d'urbanisme qui définit, à grande échelle, les principes d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années.

Lancé en 2019, les élus ont déjà travaillé sur le diagnostic du territoire et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Nous vous invitons à découvrir à cette occasion les livrets édités disponibles sur le site internet et à suivre l'avancement de la révision du SCOT : <http://www.beaunecoteetsud.com/-La-revision-du-SCoT-471-.html>

La révision du SCOT bénéficie d'une aide de 39 724,57€ de fonds européens FEADER sur un coût total du projet de 262 428€.

